

Québec, le 12 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 mai dernier, le député de Borduas déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de débloquent un budget prodiguant des instructions d'hygiène pour les enfants de 3 à 9 ans, afin qu'ils deviennent des adultes conservant leurs dents à l'abri des maladies parodontales néfastes à leur santé générale.

La santé buccodentaire constitue un aspect fondamental de notre santé globale et de notre bien-être. Elle est fortement influencée par les habitudes de vie, y compris l'hygiène buccale, les habitudes alimentaires et l'utilisation des services dentaires. C'est pourquoi le Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025 propose des actions concrètes afin d'agir efficacement sur les déterminants de la santé buccodentaire, tout en intervenant en amont de ces problèmes.

À cet effet, le PNSP 2015-2025 propose différentes actions préventives au regard du développement global des enfants et des jeunes (axe 1), afin d'améliorer l'état de santé buccodentaire des jeunes Québécois, comme les suivis dentaires préventifs, l'application de scellant à l'école auprès des enfants à risque de caries et le brossage des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance (SGE) et à l'école primaire. Ces mesures ciblent les actions les plus efficaces qui peuvent contrer les effets des facteurs de risque qui touchent, notamment, les groupes les plus vulnérables de la population.

... 2

En cohérence avec le PNSP 2015-2025, un cadre de référence intitulé : « Programme québécois de brossage supervisé des dents avec un dentifrice fluoré en service de garde éducatif à l'enfance et à l'école primaire » destiné aux gestionnaires et aux intervenants en santé dentaire publique, a été développé et diffusé le 22 juin 2017. Des outils complémentaires ont également été développés afin de soutenir les intervenants en SGE et en milieu scolaire en vue du déploiement du programme.

Ce programme québécois de brossage supervisé des dents vise à prodiguer les instructions d'hygiène buccodentaire et à offrir un brossage supervisé des dents aux jeunes de façon efficace, efficiente et sécuritaire favorisant ainsi l'intégration des bonnes habitudes chez les enfants québécois dès la petite enfance.

Pour ce faire, la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux œuvre en concertation et en collaboration avec le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'établir les partenariats interministériels nécessaires à la mise en place de ce programme. D'autre part, les coordonnateurs en prévention et en promotion de la santé, les dentistes-conseils et les hygiénistes dentaires œuvrant en santé publique ont débuté des travaux de collaboration avec les intervenants en SGE et en milieu scolaire afin d'assurer l'implantation du programme de brossage supervisé des dents, de prodiguer les instructions d'hygiène aux jeunes et de favoriser l'intégration des bonnes habitudes buccodentaires dès le jeune âge.

En conclusion, la santé buccodentaire constitue une voie importante de la santé et du mieux-être. Afin de préserver les acquis et de continuer à améliorer la santé buccodentaire des Québécois, le PNSP 2015-2025 concentre les efforts du réseau de santé dentaire publique sur la promotion et la mise en place des mesures de prévention reconnues comme étant efficaces et accessibles comme l'instruction de l'hygiène buccodentaire et le brossage des dents dès le jeune âge en SGE et à l'école primaire. Ces mesures correspondent aux demandes des signataires de la pétition et cherchent à faire acquérir de saines habitudes de vie aux jeunes qui pourront en tirer des avantages tout au long de leur vie.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 18-MS-03405